

Assouplissement des mesures COVID pour les clients OSAD dès le 2 juin 2021

- Les tables à 4 clients EPSM/OSAD pour les repas sont autorisées (toujours les quatre même clients à la même table)
- Les clients OSAD peuvent à nouveau manger à la salle à manger avec le port du masque lors des déplacements dans les locaux internes.
- Les activités en groupe EPSM/OSAD : farandole, tricot, pétanque, activités sportives extérieures peuvent reprendre avec respect de la distance et maximum 15 participants en externe.
- Les clients OSAD lors des prestations OPAS ou PSE n'ont plus l'obligation de porter le masque, cependant la distance de 1.5m doit être respectée.
- En cas de symptômes ; toux, fièvre ou autre, contacter l'équipe OSAD et port du masque obligatoire.

RESPECTER LES GESTES BARRIERES DISTANCE ET HYGIENE DES MAINS

Le 2 juin 2021/ADMIN